

Le Multi-accueil «La garenne» est un établissement d'accueil de jeunes enfants de 3 mois à 4 ans. L'accueil des enfants de 4 à 6 ans est possible uniquement pour les enfants qui auraient fréquenté la structure avant leur entrée à l'école ou si un autre membre de la fratrie utilise ce mode de garde et uniquement sur des temps non scolaires.

Cet équipement propose à la fois des places d'accueil régulier (type crèche) à temps partiel ou à temps complet ainsi que des places d'accueil occasionnel (type haltegarderie) sur réservation.

Des locaux agrandis et réaménagés permettront d'accueillir 17 enfants à compter de **septembre 2011 de 7h15 à 18h30**.

Accès aux places d'accueil régulier

Le Multi-accueil régulier permet la prise en charge de votre enfant par du personnel qualifié, de façon régulière. La procédure :

- Retrait d'un dossier de pré inscription en Mairie ou par téléchargement sur le site internet de la ville.
- Prendre rendez-vous au Relais Assistantes Maternelles (Muriel DEVAULT) pour tous renseignements vous permettant de constituer ou vérifier le dossier, ainsi que pour une estimation tarifaire.
- Les pré inscriptions s'effectuent à partir du 6ème mois de grossesse.
- Les pré inscriptions devront être confirmées par les parents dans le mois qui suit la naissance de l'enfant.
- L'inscription définitive se fera au multi accueil après avis de la commission d'attribution des places.

Accès aux places d'accueil occasionnel

Le multi accueil occasionnel est un lieu de rencontre entre les enfants, de jeux, d'éveil, de stimulation et de socialisation. Il est possible de confier son enfant à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. La procédure :

- Retrait du règlement de fonctionnement au multi-accueil.
- Les inscriptions s'effectuent à partir des 3 mois de l'enfant.
- 151 Un rendez-vous sera pris avec la directrice ou son adjointe pour l'inscription.

Adresses utiles

Multi accueil « La Garenne » 15 avenue du Général Leclerc (dans les locaux du centre de loisirs) Tel. 02.54.84.25.21

Relais Assistantes Maternelles 17 Avenue du Général Leclerc - Tél. 02.54.84.19.12

Mairie 10 Avenue de La République - Tél. 02.54.84.19.33

Site internet: www.buzancais.fr









notice pré-inscription accueil régulier

PREAMBULE

La fiche de pré inscription doit être remplie avec la plus grande exactitude notamment en ce qui concerne les jours et les heures d'accueil souhaités. Ils ne pourront être modifiés par la suite sans l'accord de la commission d'attribution des places. L'attribution des places est décidée par la commission et se fera à la vue des informations que vous aurez indiquées. Tous ces renseignements sont indispensables pour traiter votre dossier.

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

PERIODES DE FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT

(sur la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012)

Vendredi 23 septembre fermeture à 12h30

Vendredi 21 octobre fermeture à 12h30

Lundi 31 octobre et mardi 1er novembre 2011

Vendredi 4 novembre 2011 (vente vêtements, jouets, matériel de puériculture organisée par la structure)

Du lundi 26 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 (fermeture annuelle hivernale)

Vendredi 6 avril 2012 (vente vêtements, jouets, matériel de puériculture organisée par la structure)

Lundi 30 avril et mardi 1er mai 2012

Lundi 7 et mardi 8 mai 2012

Jeudi 17 et vendredi 18 mai 2012

Lundi 28 mai 2012

Du lundi 6 août au vendredi 18 août 2012 (fermeture annuelle estivale)

TARIFICATION

Le tarif demandé sera calculé sur la base horaire à partir des revenus mensuels imposables du ménage avant abattements. La participation des familles est mensualisée.

La mensualisation est calculée à l'année à partir des éléments que vous aurez fournis lors de l'inscription : Nombre de jours d'accueil par semaine, amplitude horaire sur la journée, congés des parents, ...

- 1. <u>Déterminer le temps d'accueil forfaitaire mensuel :</u>
 - Theures de présence par jour.
 - Nombre de jours de présence par semaine.
 - 🖹 Nombre de semaines de présence.
 - 📉 Nombre de mois.

Formule de calcul:

Heures de présence par semaine x nombre de semaines = forfait mensuel

Nombre de mois

1. <u>Déterminer les revenus de la famille à partir de l'avis d'imposition</u>

Revenus imposables / 12 mois = revenus mensuels

2. Déterminer le taux horaire

Le taux horaire applicable aux revenus mensuels varie en fonction du nombre d'enfants à la charge du foyer.

1 enfant : 0.06% 2 enfants : 0.05% 3 enfants : 0.04% 4 enfants : 0.03%

Revenus mensuels x taux = Montant horaire

3. Participation de la famille

Forfait mensuel x Montant horaire

Une majoration du prix horaire de 5% est appliquée pour les familles n'habitant pas Buzançais.

Les repas et les couches sont fournis par les familles

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES

La commission est composée de:

- L'adjoint au Maire en charge de la petite enfance.
- La directrice du multi-accueil.
- La directrice du Relais Assistantes Maternelles.
- La présidente du CCAS.
- 👚 Un membre de la commission enfance / jeunesse .

La commission attribue les places en fonction :

- Des disponibilités de l'établissement sur une période donnée.
- 👚 De critères généraux :

Priorité aux habitants de Buzançais.

La situation professionnelle des parents.

La date de dépôt du dossier de pré inscription.

La date d'entrée de l'enfant souhaitée.

L'âge de l'enfant (place disponible ou pas dans une section).

De critères de priorité (pour un nombre limité de places) :

Enfant présentant un handicap ou une affection clinique.

Situation sociale ou économique fragilisée.

Fratrie (frère ou sœur déjà dans l'établissement et ensemble au moins 3 mois).

Les éléments concernant votre besoin d'accueil sont importants puisque la commission attribue les places en fonction de tous ces renseignements : la date d'entrée prévue de l'enfant, la durée (temps complet, temps partiel...).

Vous devez être le plus précis possible.

Toutes informations fausses ou erronées impliqueront un rejet de votre dossier.

Les dossiers sont présentés anonymement à la commission.

Mémo pratique pour l'obtention d'une place en accueil régulier :

- 1. Pré-inscription : retrait d'un dossier à la Mairie ou par téléchargement sur le site internet de la ville.
- 2. Prendre rendez-vous au Relais Assistantes Maternelles (Muriel Devault) pour tous renseignements vous permettant de constituer ou vérifier le dossier ainsi que pour une estimation tarifaire.
- 3. Dépôt du dossier et enregistrement au Relais Assistantes Maternelles sur rendez-vous.
- 4. Examen de la demande par la commission d'attribution au minimun 3 mois avant la date d'accueil souhaité.
- 5. Décision de la commission (acceptation ou liste d'attente)

En cas d'attribution d'une place : vous devez confirmer votre accord et prendre rendez-vous avec la directrice du multi accueil ou son adjointe pour remplir le dossier définitif et régler le premier mois d'accueil.

En cas d'inscription sur liste d'attente : vous retournerez l'imprimé confirmant votre souhait de rester pré inscrit dans les 15 jours suivant la notification.

Votre demande sera alors présentée à la commission d'attribution prochaine.

6. Accueil de l'enfant :

L'accueil de l'enfant est précédé d'une période d'adaptation progressive sur 2 semaines afin de permettre à chacun (parents, enfants, professionnels) d'organiser au mieux l'intégration de l'enfant dans la structure. Ce temps d'adaptation permet une première rencontre avec les membres du personnel, le fonctionnement de la structure ainsi qu'une visite des lieux. Celui-ci favorise l'échange et donne l'opportunité d'apprendre à se connaître.





N° enregistrement:

Date dépôt de dossier :

fiche pré-inscription accueil régulier a déposer au Relais d'Assistantes Maternelles

L'ENFANT

Si l'enfant est déjà né :								
Nom de l'enfant :								
Prénoms :								
Date et lieu de naissance :								
Date d'admission souhaitée :								
N° allocataire CAF/MSA :								
<u>Si vous êtes enceinte</u> (à partir du 6 ^{ème} mois) :								
Nom de famille de l'enfant à naître :								
Date prévue de l'accouchement :								
Date d'admission souhaitée :								
N° allocataire CAF/MSA :								
Dès la naissance, merci de contacter le Relais Assistantes Maternelles pour confirmer la demande d'inscription et donner le prénom, la date et le lieu de naissance de l'enfant (fournir l'acte de naissance).								
LES PARENTS								
Situation familiale :								
Si vous êtes séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? (cochez) Mère Père Alternée								
Autorité parentale : Conjointe oui non Si non exercée par le père la mère								
Nombre d'enfants à charge de la famille :								

	Parent 1	Parent 2	Autre		
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Lien de parenté					
Adresse		(si différente)	(si différente)		
N° téléphone Domicile					
Portable Travail					
Adresse Mail					
Profession ou Situation professionnelle Salarié, étudiant, formation, Recherche d'emploi, autre précisez					
Lieu de travail					
Temps de travail hebdomadaire					
	Cochez et complétez :	Cochez et complétez :	Cochez et complétez :		
Régime de protection	Régime général (CAF) n° allocataire :	Régime général (CAF) n° allocataire :			
sociale	n° allocataire :		n° allocataire :		
N° allocataire	Fonction publique Fonction publique		Fonction publique		
	Autre 🗌 :	Autre 🗌 :	Autre 🗌 :		



DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Date du début de l'accueil	souhaitée :	//							
Pate de fin d'accueil pévue :/									
<u>Période(s) annuelle(s) de congés des parents</u> : (préciser les dates si vous les connaissez)									
Ou le nombre de jours (congés, jours de RTT, autres) où l'enfant sera absent sur une année :									
Cycle de présence prévu :									
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi				
A la journée									
A la demi-journée sans repas									
A la demi-journée avec repas									
Heure d'arrivée (ouverture 7h15)									
Heure de départ (fermeture 18h30)									
Sélectionnez les jours de la semaine en fonction de vos besoins. En cas d'accueil irrégulier joindre un planning prévisionnel. Les heures inscrites seront considérées comme définitives lors de l'inscription.									
Le planning demandé à la pré-inscription (sauf changement de situation, prise en compte sur justificatifs, ou modification du règlement de fonctionnement) n'est pas modifiable à l'inscription définitive.									
Avez-vous un autre mode d'accueil à ce jour : Non Oui-Lequel :									
Pièces à fournir :									

ATTENTION, pour être étudié, le dossier de pré inscription doit être dûment renseigné et accompagné des pièces demandées.

collectivité, en cas de problème(s) de santé particulier(s), indiquer la prise en charge spécifique ou

🥉 1 certificat médical du médecin traitant n'indiquant aucune contre indications à la vie en

conduite à tenir particulière, et attestant que les vaccins sont à jour.

Date et Signature des parents :